



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Versailles, le 30 mai 2022

CONSULTATION DU PUBLIC

du 28/04/2022 au 19/05/2022 inclus

en application de la loi n°2012-1640 du 27 décembre 2012 et aux dispositions de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement

Arrêté définissant un cadre pour les mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et des prélèvements dans les rivières et les nappes souterraines, en situation de déficit hydrique dans le département des Yvelines

Synthèse des observations relatives à la consultation du public

du 28/04/2022 au 19/05/2022

S'agissant d'un projet ayant des incidences sur l'environnement, le projet d'arrêté-cadre modifié et ses annexes a fait l'objet d'une consultation du public, en application de la loi n°2012-1640 du 27 décembre 2012 et aux dispositions de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement.

Le projet et la note de présentation associée étaient consultables sur le site :

<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Consultation-du-public-sur-l-arrete-cadre-departemental-secheresse-des-Yvelines>

Le public était invité à donner son avis par courriel à l'adresse suivante ddt-se-aca@yvelines.gouv.fr ou par voie postale à la direction départementale des territoires des Yvelines.

Synthèse de la consultation :

Aucune observation n'a été transmise au service de l'environnement de la DDT.